



EDC OFFRE SON AIDE AUX FABRICANTS DE FOURNITURES MÉDICALES ET D'EPI

Exportation et développement Canada (EDC) met son expertise et ses solutions financières au service des entreprises canadiennes afin de les soutenir pendant la pandémie. La société collabore avec ses partenaires fédéraux et les institutions financières canadiennes afin de réduire au minimum les retombées sur les entreprises d'ici.

Beaucoup de ces entreprises fabriquent des équipements de protection individuelle (EPI) et des fournitures médicales, et, en cette période d'incertitude, EDC tient à leur offrir le soutien dont elles ont besoin pour accomplir ces activités essentielles.

Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises (PCE) du gouvernement fédéral, nous avons donc réorienté nos efforts et assoupli nos règles pour aider toutes les entreprises canadiennes à surmonter la crise, qu'elles fassent des affaires au pays ou à l'étranger, jusqu'à la fin de 2021.

TROUVEZ LA BONNE SOLUTION D'EDC POUR VOTRE ENTREPRISE



Assurance EDC — Avances sur paiement (dépense en capital)

Les fournisseurs demandent de plus en plus à être payés à l'avance. Protégez-vous contre le risque de perdre cet argent en optant pour l'Assurance EDC – Avances sur paiement (dépense en capital). Non seulement vos paiements seront assurés jusqu'à hauteur de 90 %, mais votre institution financière (IF) sera aussi plus encline à les financer.



Programme de garanties d'exportations d'EDC (EGP)

Obtenez le fonds de roulement dont vous avez besoin pour exécuter vos commandes grâce au Programme de garanties d'exportations d'EDC. Nous partageons le risque avec votre IF en fournissant une garantie sur l'argent que vous empruntez, jusqu'à 10 millions de dollars US par le biais de notre EGP ordinaire, et jusqu'à 20 millions de dollars US pour les transactions relatives aux EPI. Une aide est également disponible pour les entreprises canadiennes vendant des fournitures médicales jugées essentielles par le gouvernement fédéral. Les ventes admissibles de fournitures médicales et d'EPI doivent être effectuées auprès des gouvernements fédéral ou provinciaux, ou de leurs divisions ou agences.



Assurance crédit d'EDC

Grâce à l'Assurance crédit d'EDC, vous aurez la certitude que toutes vos commandes nationales et internationales seront payées. En effet, nous rembourserons 90 % de vos pertes assurées contre le risque de non-paiement, qu'elles soient entraînées par la faillite d'un client ou un défaut de paiement, la résiliation d'un contrat ou encore des problèmes de conversion ou de transfert de devises.



Garantie – PCE d'EDC

La garantie – PCE d'EDC est une solution d'aide aux entreprises permettant aux compagnies admissibles d'obtenir du crédit de dépannage pour couvrir les coûts opérationnels liés aux effets de la COVID-19, y compris le respect des restrictions commerciales liées à la pandémie et la mise en place de nouvelles exigences sanitaires. Cela comprend, sans s'y limiter, les dépenses liées à l'équipement de protection individuelle (EPI) des employés et des clients, l'installation de barrières en plexiglas et le réaménagement du lieu de travail pour tenir compte de la distanciation sociale.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Si vous êtes déjà client d'EDC, demandez à votre directeur de compte de vous fournir toute aide supplémentaire dont vous avez besoin. Si vous êtes nouveau à EDC, appelez-nous au **1-800-229-0575** ou visitez **edc.ca** pour en savoir plus.